

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

La CTI & Les écoles et le diplôme d'ingénieur

La CTI

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs en France (et sur demande à l'étranger) en vue de leur accréditation à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI évalue également les formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs en vue de l'attribution du grade de licence et décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt).

Son organisation

La Commission des titres d'ingénieur a la caractéristique d'être composée d'un nombre égal de représentants du monde académique (16 membres) et du monde socio-économique (16 membres représentant les employeurs et les associations et syndicats d'ingénieurs). Ils sont proposés par leurs mandants et nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; leur mandat est de 4 ans, renouvelable une fois. Les membres de la CTI s'impliquent dans tous les aspects de la vie de l'organisation : gouvernance ; élaboration des documents de référence pour les formations d'ingénieurs ; missions d'évaluation ; délibération et vote des avis et des décisions en vue des accréditations ; interactions avec les parties prenantes ; veille et force de proposition en matière des métiers de l'ingénieur et des enjeux sociétaux ; de l'enseignement supérieur et de l'assurance qualité.

La CTI s'entoure par ailleurs d'environ 150 experts (dont des élèves ingénieurs), choisis pour leur compétences en ingénierie, scientifiques et/ou pédagogiques et/ou internationales et/ou dans le domaine de l'assurance qualité. Les experts participent aux missions d'évaluation.

La CTI a également nommé une dizaine de chargés de mission pour le suivi de certains dossiers nécessitant une expertise dans un domaine particulier.

Une équipe de personnel permanent assure le suivi des missions d'évaluation et la gestion quotidienne de la CTI et soutient son pilotage.

Le greffe de la CTI est assuré par la *Direction générale de l'enseignement supérieur* du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

La CTI est un organisme indépendant qui assure la gestion financière de ses activités et dont la gestion comptable est assurée par une association partenaire, la *Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs* (CDEFI).

Ses missions

Au fil des années, les missions de la CTI ont évolué et comprennent aujourd'hui :

1. **L'évaluation** périodique de toutes les **écoles d'ingénieurs français** sur le territoire national en vue de leur **accréditation** à délivrer un **titre d'ingénieur diplômé**. La CTI est décisionnaire pour l'accréditation des établissements privés et consulaires ; elle rend des avis aux ministères compétents pour les établissements de statut public.
Sur demande et sous réserve de l'appui des autorités compétentes du pays d'accueil, la CTI peut également évaluer les formations des écoles françaises sur un site de l'école implanté à l'étranger en vue de l'extension de l'accréditation à ce site.
2. A la demande, **l'évaluation d'établissements étrangers** et de leurs **formations d'ingénieurs** de niveau master. L'avis résultant de l'évaluation, sous réserve de l'accord des gouvernements concernés, peut notamment donner lieu à la reconnaissance (« **Admission par l'État** ») de ces diplômes et titres en France. Celle-ci est formulée par le ministre français chargé de l'enseignement supérieur.



3. La définition du **profil générique de l'ingénieur** de niveau master et l'élaboration des **critères et procédures** nécessaires à la délivrance du titre d'ingénieur et à l'accomplissement des missions de la CTI. La CTI contribue ainsi à **l'évolution continue des formations d'ingénieurs** et à leur adaptation aux besoins des entreprises et de la société en général.
4. La formulation d'**avis sur toutes questions concernant les formations et titres d'ingénieur diplômé**.
5. Depuis 2020, la CTI est également en charge de l'évaluation des diplômes d'établissement de **Bachelor en Sciences et ingénierie (BSI)** de niveau Bac+3 organisés par les écoles françaises d'ingénieur accréditées par ailleurs à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, en vue de l'attribution du grade de licence aux diplômés de ces formations courtes.
6. Le **développement d'une culture d'assurance qualité** au sein des écoles françaises et de la CTI elle-même, conformément aux **Standards and guidelines for quality assurance in the European higher education area (ESG)** adoptés par les Ministres de l'enseignement supérieur des 49 pays participant à l'espace européen de l'enseignement supérieur. La CTI est ainsi devenue un acteur privilégié pour la mise en œuvre du « **processus de Bologne** » au sein des écoles d'ingénieurs françaises. Dans ce contexte, la CTI elle-même est régulièrement évaluée sur la conformité de ses pratiques avec les ESG et confirmée comme membre de l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA)* depuis 2005 et dans le registre *European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR)* depuis 2010. La CTI coopère avec d'autres agences d'assurance qualité françaises et internationales, soit par des accords bilatéraux (ABET, AEQES, AAQ, Hcéres, France Education International (ex CIEP), IEAQA, ...) soit dans le cadre de réseaux dont elle est souvent membre fondateur tels que FrAQ-Sup, ECA, ENAEE...



7. Toutes actions qui œuvrent en faveur de la **reconnaissance académique et professionnelle du titre d'ingénieur diplômé français**. Du fait qu'en France la profession d'ingénieur n'est pas réglementée (pas d'ordre des ingénieurs), la CTI est l'interlocuteur naturel des instances professionnelles étrangères d'ingénieurs avec lesquelles elle signe des accords de reconnaissance du titre professionnel. La CTI met également en place des accords de coopération et de reconnaissance mutuelle avec d'autres agences d'assurance qualité avec lesquelles elle coopère.
8. L'évaluation de formations d'ingénieurs françaises et étrangères en vue de l'attribution de **labels qualité**.

La CTI est membre fondateur de l'*European Network for Accreditation of Engineering Education (ENAEE)* et délivre le label européen de qualité des formations d'ingénieurs **EUR-ACE®** de cet organisme. Dans le cadre de l'association d'agences d'assurance qualité francophones FrAQ-Sup, la CTI a contribué à la traduction en langue française du référentiel EUR-ACE®.

La CTI est également opérateur de l'*European Consortium for Accreditation (ECA)* pour l'attribution du label *Certificate for Quality in Internationalisation (CeQInt)* au niveau des formations d'ingénieur.



Les écoles et le diplôme d'ingénieur

Les écoles d'ingénieurs

La plupart des formations d'ingénieurs sont proposées au sein d'établissements d'enseignement supérieur spécifiques, les « écoles d'ingénieurs ». Ces dernières peuvent être publiques ou privées, externes ou internes à une université, avec des tutelles différentes (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ; ministères de l'agriculture, de l'économie, de la défense, de l'écologie et développement durable ; collectivité locale).

Les écoles en quelques chiffres :

- ★ 200 écoles d'ingénieurs, dont 51 privées
- ★ 560 diplômés et 1200 cursus
- ★ 188.000 élèves ingénieurs en cours de formation
 - dont 30% de boursiers
- ★ 43.000 diplômés par an
 - dont 28% de femmes
 - dont 17% d'étrangers
 - dont 14% par la voie de l'apprentissage
 - dont 3% par la formation continue
 - dont 0,4 % par la Validation des acquis de l'expérience
- ★ 80% des diplômés en premier emploi en moins de 2 mois

Le titre d'ingénieur diplômé

L'exercice de la profession d'ingénieur n'est pas réglementé en France, mais le **titre d'ingénieur diplômé** est protégé par la loi et considéré dans les conventions collectives.

En vertu du décret n° 99-747, de 30 août 1999 (modifié par le décret n°2002-480 du 8 avril 2002), le titre d'ingénieur diplômé français confère à ses titulaires le **grade de master** et permet l'accès direct aux études de doctorat. Le titre d'ingénieur diplômé est référencé au niveau 7 dans le cadre national français et dans le cadre européen des certifications.

Pour être accrédité à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, un établissement doit suivre une procédure d'accréditation périodique menée par la CTI et s'assurer que la formation respecte les critères du référentiel de la CTI (*Références et Orientations*), en veillant notamment aux éléments suivants :

- ★ le diplôme sanctionne un cycle d'études de 10 semestres et 300 crédits ECTS
- ★ l'admission à la formation se fait sur critères exigeants en respectant une procédure structurée (concours sur épreuves ou sur titres)
- ★ les compétences attendues sont acquises en fin de formation et ont été dûment évaluées
- ★ le programme comporte :
 - un solide socle de sciences fondamentales permettant l'acquisition de capacités analytiques et de synthèse à long terme,
 - une introduction à la recherche et à l'innovation afin de développer l'ouverture d'esprit et la créativité,
 - un contact structuré avec le secteur socio-économique, notamment au niveau de la gouvernance de la formation, de la participation de professionnels aux enseignements et sous forme de stages en entreprise,
 - une ouverture internationale (maîtrise de langues étrangères, périodes de stages ou d'études à l'étranger, accueil d'étudiants et enseignants-chercheurs étrangers, ...),
 - de bonnes bases en sciences humaines et sociales permettant la prise en compte des enjeux socio-culturels par les diplômés tels que la responsabilité sociétale et environnementale, le développement durable, l'éthique, l'organisation du travail, la santé et la sécurité au travail, l'impact du numérique, ...
 - une diversité de modalités pédagogiques,
 - un système d'assurance qualité interne robuste.

Pour plus d'informations :



44 rue Cambronne – 75015 Paris – France

@ contact@cti-commission.fr

 www.cti-commission.fr